

**Relevé de conclusions de la séance  
Du 22 septembre 2005**

**Co-Présidents:** Michel GENDREAU

**Elus municipaux :** Rodolphe CHALLET, Danièle GANDILLON, Gérard ZABATTA

**Membres :** ARTHUR Jacques ; Grégory BELY ; Ghislaine BERTHEAU ; Bruno BLANCHARD ; Robert BONNIFET ; Agnès CABTIN ; Karine CASAMAYOU ; Roland COLLOT ; Eric COTILLEAU ; Jacques DUBE ; Sylvie DUBUC ; Sylvie DUOUI DULUC ; Claude EPAMINONDAS ; Jean-Claude GAUDIN ; Mireille GUERINEAU ; Yannick KERVRAN ; Gérard MACKÉ ; Francis MATHIEU ; Jean-Michel MINIOT ; Sylvie MIOT ; Denis MOUTTE ; Jean NEBAS ; Rémy PERRIN ; Gérard RICHARD ; Anne RIFFAUD ; Sylvaine SALAUN ; Jacques THIOLLET

**Service Vie Participative et Maison Communale des services publics:** Robin DEGREMONT ; Anne-Cécile RESCOURIO ; Nicole DESCAZAUX

**Excusé(e)s :** Danièle GANDILLON ; Geneviève RIZZI ; Jean-Paul RICHET ; Christian JAIFRAI ; Olivier Le MAUR ;

**1/ Présentation des élus**

Les élus sont les interlocuteurs privilégiés du conseil. Ils ont pour mission de faire remonter les propositions au Conseil municipal.

Le co-président élu assiste systématiquement au conseil et est éventuellement accompagné d'élus en charge des différentes thématiques.

Le conseil du quartier Saint Florent est dorénavant composé de 5 élus :

- Michel GENDREAU, co-président
- Amaury BREUILLE
- Danièle GANDILLON
- Christabelle CHOLLET
- Michèle LE FRIANT

**2/ Présentation du service Vie Participative** : (cf organigramme joint au dossier)

Le service Vie participative est l'interface entre le conseil de quartier et les différents services municipaux compétents.

Il est dirigé par Laurence FAUCON, chef de service, assistée par Lydia ZANETTE, responsable adjointe.

Anne-Cécile RESCOURIO, assistante du quartier St-Florent assure le suivi administratif des dossiers. Pour toute question relative à votre conseil de quartier n'hésitez pas à la contacter.

Le suivi technique des demandes est effectué par Gérard LABORDERIE, coordinateur technique.

Robin DEGREMONT, en tant que coordinateur de l'information de proximité, assure le suivi de la communication des conseils de quartier.

Nicole DESCAZAUX est l'agent d'accueil de la Maison Communale de Services Publics du quartier Saint-Florent.

Coordonnées des interlocuteurs :

- Laurence FAUCON : 05.49.78.75.91, [laurence.faucon@mairie-niort.fr](mailto:laurence.faucon@mairie-niort.fr)
- Lydia ZANETTE : 05.49.78.75.34 ; [lydia.zanette@mairie-niort.fr](mailto:lydia.zanette@mairie-niort.fr)
- Anne-Cécile RESCOURIO : 05.49.78.75.44 ; [anne-cecile.rescourio@mairie-niort.fr](mailto:anne-cecile.rescourio@mairie-niort.fr)
- Gérard LABORDERIE : 05.49.78.77.26 ; [gerard.laborderie@mairie-niort.fr](mailto:gerard.laborderie@mairie-niort.fr)
- Robin DEGREMONT : 05.49.78.79.65 ; [robin.degremont@mairie-niort.fr](mailto:robin.degremont@mairie-niort.fr)
- Nicole DESCAZAUX : 05.49.79.21.52 : [nicole.descazaux@mairie-niort.fr](mailto:nicole.descazaux@mairie-niort.fr)

### **3/ Présentation du Conseil de quartier**

#### ***a) définition :***

Le conseil de quartier est une instance permettant aux Niortais de participer à la réflexion sur les décisions locales et d'intervenir directement sur la vie quotidienne dans leur quartier, en proposant des idées, des projets qu'ils souhaitent se voir concrétiser.

#### ***b) rôle :***

Les conseils de quartier sont forces de proposition auprès du Conseil municipal. Ils sont consultés sur des projets d'aménagement et d'intérêt généraux. Ils disposent d'un budget pour financer leurs projets.

Les conseils contribuent à la gestion de la vie des quartiers dans les domaines suivants : voirie, trottoirs, stationnement, circulation, signalisation, bâtiments communaux, éclairage public, propreté urbaine, environnement, espaces verts, transports en commun, installations sportives ou socio-culturelles, animation, vie sociale et culturelle, qualité des services rendus aux habitants, tranquillité publique, réseaux de distribution, ordures ménagères...

#### ***c) organisation/ fonctionnement du conseil de quartier***

La charte des conseils de quartier définit le fonctionnement des conseils de quartier et aussi leur composition.

Ils sont composés de 36 membres au maximum et de 20 au minimum. Quatre grandes catégories de membres se distinguent :

- Les conseillers municipaux après décision du conseil municipal sur proposition du Maire
- les représentants d'une association ou de structures assimilées (conseils de maison des MCPT, conseils d'école, associations de quartier de fait...)
- Les personnes volontaires qui se présentent à titre individuel
- Les personnes qui l'ont accepté après tirage au sort aléatoire sur l'annuaire téléphonique

#### **↳ Charte/Règlement intérieur du conseil**

Chaque conseil de quartier élabore s'il le souhaite, son propre règlement intérieur dans le respect de la charte.

#### **↳ Co-présidents habitant et élu**

Un représentant des habitants ou des associations élu en Conseil de quartier copréside le Conseil de quartier avec un élu, désigné par le Conseil municipal.

Les co-présidents sont les relais des différents acteurs du quartier auprès du Conseil municipal. Ils peuvent convier en conseil de quartier toute personne nécessaire à l'information ou à l'animation de ces réunions, en liaison avec l'adjoint du thème concerné. Les séances des conseils sont publiques.

#### **↳ Bureau du conseil de quartier**

Chaque conseil de quartier désigne en son sein un Bureau permanent chargé de préparer les réunions. Sa composition peut varier entre 4 et 6 membres. Les comités de quartier ont un membre de droit au Bureau.

**Les élections du co-président habitant et des membres du Bureau se dérouleront lors du prochain conseil de quartier, le mardi 11 octobre prochain.**

**Les candidats à la co-présidence doivent se faire connaître avant le 10 octobre au plus tard, auprès du service Vie participative.**

#### ↳ Les commissions du conseil de quartier

Avec l'accord du Bureau, des groupes de travail peuvent se constituer de manière ponctuelle, sur des thèmes particuliers.

*Les commissions inter-quartiers* travaillent sur des sujets d'intérêt général communs à tous les quartiers. (Plan Local d'Urbanisme, Transports en commun, pistes cyclables).

*Le comité éditorial de Couleurs quartiers* réunit au moins 1 membre de chaque conseil. Il est chargé de faire remonter les sujets sur lesquels les conseils de quartiers souhaitent communiquer.

*La commission citoyenneté* est composée des co-présidents élus et habitants de chaque conseil. Elle constitue en fait un observatoire et un comité de pilotage du fonctionnement des conseils de quartier.

#### ↳ Assemblée Plénière

Une assemblée plénière se tient une fois par an. Elle est convoquée par le Maire. C'est l'occasion de prendre connaissance des rapports d'activité annuels de chacun avant transmission au Conseil municipal. Des choix sont opérés sur les priorités. Elle est l'instance privilégiée de toute évaluation du fonctionnement des conseils de quartier.

**Exceptionnellement cette année, l'assemblée plénière du 8 octobre prochain sera consacrée davantage à l'information et la formation en raison du renouvellement des conseils de quartier.**

**Ainsi, le fonctionnement des conseils de quartier (co-présidence, Bureau, Commissions, budget, réalisation de projets) sera abordé dans le détail lors d'ateliers consacrés à ces différents points.)**

#### **5/ Le conseil du quartier Saint Florent :**

##### *a) composition :*

Le conseil du quartier St-Florent compte 35 membres répartis comme suit :

- 5 élus
- 3 membres à titre associatif
- 19 membres à titre individuel
- 8 personnes ayant accepté après tirage au sort

soit 24 hommes, 11 femmes et bon renouvellement : 18 nouveaux et 12 anciens.

##### ↳ motivations :

Les « anciens » reconduisent leur engagement dans le conseil de quartier pour diverses raisons :

- « je suis très satisfait des 3 ans. Beaucoup de projets ont abouti ou sont en cours »
- « ... le conseil de quartier représente un trait d'union entre les élus et la population »
- «... lieu sympathique et constructif »

- « ... aide à mieux connaître le quartier. »
- « il est important que la démocratie participative existe...ça permet de participer activement à la vie du quartier »
- « bonne ambiance...résultats concrets et encourageants »
- « œuvrer pour le développement des projets du quartier »
- « je souhaite voir comment les dossiers vont évoluer »

Les nouveaux quant à eux souhaitent :

- « mieux connaître leur quartier »
- « apporter son expérience »
- « ça me faisait envie, et j'ai été tirée au sort donc j'ai accepté »
- « agir au cœur de mon quartier »
- « contribuer à l'évolution du quartier »

#### **6/ Les grands projets en cours :**

- aménagement de la place Georges Renon
- aménagement du carrefour de la Broche
- aménagement de la rue Jean Jaurès : suite à la réunion du 15 mars où le service voirie avait présenté le projet de réalisation d'un rond-point qui avait suscité des remarques, le service présentera un nouveau projet lors d'une prochaine séance de conseil
- sécurisation des sites dans la zone industrielle : avec les dernières sécurisations des sites SNCF et celui de la rue du Nord, tous les endroits dangereux signalés sont désormais sécurisés (il reste cependant des carcasses de voitures qui surplombent le ruisseau de Romagné)
- diminution du périmètre Seveso : elle concernerait la moitié du périmètre mais l'arrêté préfectoral n'est pas encore pris.
- Fermeture de la cour de l'école Pasteur : la sécurisation est en cours avec un accès limité à l'entrée par devant le groupe scolaire, avec un appel au civisme de chacun.

#### **7/ Informations diverses :**

- Un appel est lancé à un volontaire pour participer à la commission citoyenneté.
- L'organisation de la salle est soumise à l'appréciation des conseillers pour tenir leur séance : la mise en place actuelle est retenue à l'unanimité.
- L'implication des membres des conseils municipaux enfants et adolescents est souhaitée, il reste à en fixer les modalités pratiques (autorisation des parents sur un horaire tardif...)
- La fête du quartier organisé par la Maison Communale Pour Tous aura lieu samedi 24 septembre, allez-y nombreux.

**Chaque membre est invité à lister ses attentes en terme de projets et de réalisations sur la mandature 2005/2008. Toutes les demandes seront recueillies et classées par ordre de priorité lors de séances futures.**

#### **6/ Calendrier du conseil de quartier :**

- **mardi 11 octobre 2005, à 20 h 30**
- **mardi 13 décembre à 20 h 30**

**Des invitations comportant l'ordre du jour vous seront adressées systématiquement une quinzaine de jour avant chaque conseil de quartier.**

-